



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

**La Déléguée territoriale**

Dossier suivi par : Lucille Mouchet

Tél. : 03.85.21.96.50

Mail : [l.mouchet@inao.gouv.fr](mailto:l.mouchet@inao.gouv.fr) –  
[inao-macon@inao.gouv.fr](mailto:inao-macon@inao.gouv.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie de Cordon  
3650, route de Cordon  
74700 CORDON



Mâcon, le 10 mai 2017

V/Réf : courrier du 14 mars 2017

N/Réf : CM/LM-17-289

Objet : Projet PLU de Cordon

Par courrier en date du 14 mars 2017, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour suite à donner, le projet arrêté du PLU de Cordon.

La commune de Cordon est située dans les aires géographiques des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Abondance », « Chevroton » et « Reblochon ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Raclette de Savoie », « Tomme de Savoie » et « Pommes et Poires de Savoie ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'INAO vous demande de mettre à jour la liste des SIQO (Signe d'Identification de l'Origine et de la Qualité) présents sur la commune, et rappelés ci-dessus, dans le rapport de présentation (page 4).

Le contour des zones urbanisées inclut des espaces agricoles qui ne sont pas comptabilisés dans les surfaces à urbaniser. Le tracé de ces zones est donc à redessiner au plus près du bâti existant (les secteurs « Chambey », « Le Clos », « Frebougés d'en Bas »).

L'importance de la préservation des espaces agricoles et des contraintes de production inscrits dans les cahiers des charges des différents SIQO (production de fourrage, pâturage) ont bien été pris en compte dans le projet de plan local d'urbanisme.

En effet, le lien au terroir des AOP/IGP laitières présentes sur la commune de Cordon repose en grande partie sur l'origine locale de l'alimentation des animaux. Il est donc essentiel de préserver les prés de fauche et les pâtures qui garantissent l'autonomie alimentaire exigée par les cahiers des charges. En outre, le maintien en prairie des parcelles en herbe de taille

**INAO - Délégation Territoriale Centre-Est**

SITE DE MACON  
37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140  
71040 MACON Cedex  
TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

[INAO-MACON@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MACON@inao.gouv.fr)

suffisante proches des bâtiments d'élevage permettant les deux traites quotidiennes est indispensable au maintien des exploitations laitières.

La commune concentre son développement dans le centre bourg. Les projets d'urbanisation en extension concernent 2 hectares.

L'Institut vous demande de bien vouloir prendre en compte ces remarques. Je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas au projet de PLU présenté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur  
et par délégation,  
Christèle MERCIER



Copie : DDT 74

**INAO - Délégation Territoriale Centre-Est**

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

[INAO-MACON@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MACON@inao.gouv.fr)